

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision VAL n° 2013-09 du 9 avril 2013 portant délégation de signature du directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique à un chargé d'affaires en immobilier dudit département

NOR : TRAT1310847S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la décision VAL n° 2012-23 du 6 avril 2012 portant délégation de pouvoirs du président-directeur général au directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique (VAL),

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation, à M. Patrice Legris, chargé d'affaires en immobilier du département Valorisation immobilière, achats et logistique, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants :
Tous actes, documents et pièces nécessaires à l'acquisition, pour un montant de un euro (1 €), du volume numéro 15 figurant au plan établi par le cabinet Legrand, géomètre-expert à Paris (15^e), ayant comme assiette cadastrale le terrain formé de deux parcelles figurant au cadastre, AY 111, sise allée du Forum, d'une contenance de 1 234 m², et AZ 36, sise 204, rond-point du Pont-de-Sèvres, d'une contenance de 8 985 m², à Boulogne-Billancourt, Hauts-de-Seine (92100).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 9 avril 2013.

Le directeur du département VAL,
R. FEREDJ